



ELECTION AUX CONSEILS D'ECOLE

ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Date limite pour arrêter la liste électorale :
Le vendredi 20 septembre 2024 après les cours.



Communication de la liste électorale aux responsables des listes de candidats :
À partir de 4 semaines avant les élections.



Date limite pour le dépôt des listes de candidatures :
Le Lundi 30 septembre après les cours.

Date limite pour remplacer un candidat qui se serait désisté :
Mercredi 2 octobre après les cours.



Date limite pour la remise ou l'envoi du matériel de vote aux parents d'élèves :
Le vendredi 4 octobre 2024



Date du scrutin :
Le vendredi 11 octobre 2024

Textes de référence

Article L.111-4 du code de l'éducation ;

► Articles D.411-1 à D.411-9 du code de l'éducation (organisation et fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires) ;

► Articles D.111-1 à D.111-5 ; D.111-6 à D.111-9 ; D.111-10 à D.111-15 du code de l'éducation relatifs aux parents d'élèves, aux associations de parents d'élèves et aux représentants des parents d'élèves ;

► Arrêté du 13 mai 1985 modifié relatif au conseil d'école ;

► Circulaire n°2000-082 du 9 juin 2000 modifiée relative notamment à l'élection des représentants des parents d'élèves aux conseils d'école ;

► Circulaire n°2006-137 du 25 août 2006 relative au rôle et à la place des parents à l'école ;

► Circulaire n°2013-142 du 15 octobre 2013 relative au renforcement de la coopération entre les parents et l'école dans les territoires ;

► BO n°27 du 4 juillet 2024